

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 19-03-07

Séance du 26 mars 2019

AFFAIRES FINANCIERES
COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2018
AFFECTATION DU RESULTAT
DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars, à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni au siège du Syndicat – Route Départementale 619 à NANGIS, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ghislain BRAY, Président.

Selon l'article 2 des statuts, le Comité Syndical est composé de **97** membres titulaires : **32** délégués pour la communauté de Communes « Bassée-Montois », **19** délégués pour la communauté de Communes de la Brie Nangissienne, **38** délégués pour la Communauté de Communes du Provinois, **4** délégués pour la communauté de communes de la Brie des Rivières et Châteaux, **1** délégué pour la Communauté de Communes des Deux Morin, **3** délégués pour la Communauté de Communes du Val Briard.

Titulaires présents : Mmes et M. BAALI CHERIF, BOURCIER, BRAY, CANAPI, CIOTTI, GONCALVES, LEROY, MORIN, OSSOLA, PANNIER, RAMBAUD, VOISEMBERT, ROUSSEAU, FRISINGHELLI, MYTNIK, DUPUIS, POMMIER, BRICHET, BALDY, HARSCOET, CIPRES, MARTINET, VIVET, BARRACHIN, ALARD, FORTIN, DELORME, DELANNOY, CONDAMINET, FENOT, MONTAGU, GYARMATHY, GOUVERNE, LEVASSEUR, COCHET, RAYER, COUSTALAT, BEAUGELET, MALHET.

Suppléants présents : Mmes et M. BOREL, FABRE, FASSELER, SOBCZACK, NIORTHE, FOURREY, MAILLET, SIERRA SIMON, SOLER, DELETTRE, FLAMEY, KOFFEL.

Représentés : Mmes et M. GUERINOT (pouvoir à FENOT), CAFIN (pouvoir à SOBCZACK), AUGE (pouvoir à FLAMEY), LAMY (pouvoir à BARRACHIN), BENECH (pouvoir à BOURCIER), BACQUET (pouvoir à BAALI CHERIF), IZACARD (pouvoir à VIVET), NUYTENS (pouvoir à OSSOLA), GALLOIS (pouvoir à LEROY), MASSON (pouvoir à RAYER), RICHARD (pouvoir à KOFFEL), BOUVRAIN (pouvoir à CANAPI).

Excusés : Mmes et M. PERNEL, LEBAT, BANTEGNIE, VENARD.

Secrétaire de séance : M. DELANNOY

Date de la convocation : 15 mars 2019
Nombre de délégués en exercice : 97
Nombre de délégués présents : 51
Suffrage exprimé : 63

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 19-03-07

Séance du 26 mars 2019

AFFAIRES FINANCIERES
COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2018
AFFECTATION DU RESULTAT
DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Monsieur le Vice-président chargé des Finances rappelle que le résultat de la gestion budgétaire de l'exercice 2018 se présente comme suit :

- Section de fonctionnement :

- Résultat	: Excédent de	139 758.56 €
- Résultats reportés des exercices antérieurs	: Excédent de	2 553 259.77 €
<u>TOTAUX</u>	Excédent de	2 693 018.33 €

- Section d'investissement :

- Résultat	: Excédent de	236 478.86 €
- Résultat reporté des exercices antérieurs	: Excédent de	1 581 981.99 €
- <i>Reste à réaliser sur l'exercice 2019</i>	:	<i>2 355 936.07 €</i>
<u>TOTAUX</u>	Besoin de financement de	537 475.22 €

Les règles de la Comptabilité Publique imposant l'obligation d'affecter les excédents de la section de fonctionnement (dans la limite des possibilités) afin de couvrir le besoin en financement de la section d'investissement, Monsieur le Vice-président chargé des Finances propose les opérations suivantes :

· affectation en réserve en section d'investissement (Article 1068 – Recettes)	:	537 475.22 €
· excédent reporté en section de fonctionnement (Article 002 – Recettes)	:	2 155 543.11 €

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 19-03-07

Séance du 26 mars 2019

LE COMITE SYNDICAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE LA PROPOSITION CI-DESSUS.



Ainsi fait et délibéré
Pour expédition conforme,
Le Président,


Ghislain BRAY

Certifié exécutoire et transmis en Préfecture, le 05 avril 2019

Affiché, le 05 avril 2019

Le Président,


Ghislain BRAY

